

LE POINT DE VUE DES ENSEIGNANTS.

En partant des faits.

L'existence des archives et des bibliothèques est à peine connue d'une très grande partie du corps enseignant. En prévision de cette journée d'étude, je me suis livré à quelques sondages — mais d'une manière non systématique — auprès d'un certain nombre de collègues de la région anversoise. J'en ai interrogé discrètement trente-quatre à ce sujet. Onze exactement, connaissaient l'existence de la Bibliothèque de la Ville d'Anvers et quatre, seulement, avaient déjà eu recours à la Bibliothèque royale de Bruxelles, une des plus riches du pays cependant, ou à des bibliothèques universitaires. Deux, et j'insiste là-dessus, connaissaient l'existence des Archives de la Ville, il s'agit cependant d'un des plus riches dépôts de l'espèce de toute l'Europe de l'Ouest. Quant aux Archives de l'Etat à Anvers, personne ne les connaissait. Si les professeurs ne connaissent pas ces institutions, comment voulez-vous a fortiori que les élèves manifestent quelque intérêt à leur égard ?

La question qui se pose dès lors tout naturellement est donc de savoir comment pareilles institutions culturelles, qui ne subsistent que grâce à des millions de subventions de l'Etat, peuvent rester ignorées d'un groupe si important d'utilisateurs possibles.

On peut alléguer des lacunes dans la formation :

- dans les écoles normales moyennes, on ne se réfère apparemment pas ou guère aux bibliothèques et certainement pas aux archives.
- mais même à l'université, il y aussi, de ce point de vue, quelques chose à reprendre. Lors de mes études d'histoire, je n'ai jamais entendu un exposé méthodique sur les archives en Belgique.

D'un autre côté, il y certainement un manque d'information systématique de la part des archives et des bibliothèques.

A ce sujet, je vais uniquement me rapporter à ma propre expérience. Depuis six ans que j'enseigne, quatre initiatives seulement m'ont été connues de façon expresse :

1. L'exposition annuelle « Documents concernant l'histoire de Belgique » à Anderlecht ;
2. L'exposition « La Librairie de Philippe le Bon », en cette maison en 1967 ;
3. L'exposition consacrée à Paul van Ostayen aux « Archives et Musée de la Culture flamande » à Anvers ;

4. L'édition de la carte de Ferraris, mais cette initiative est due au Crédit communal de Belgique.

En partant des quelques considérations précédentes, je voudrais déjà formuler une série de propositions :

N'est-il pas possible d'établir un vade-mecum à l'intention des enseignants — au moins pour les professeurs de langues et pour ceux de sciences humaines — qui donnerait un aperçu très clair des institutions existantes et des possibilités qu'elles offrent pour l'enseignement ? Ils devraient même, de préférence, pouvoir en disposer déjà durant leurs études.

N'est-il pas possible que les archives et les bibliothèques s'ouvrent d'elles-mêmes à l'enseignement au lieu d'attendre qu'un jour, peut-être, sait-on jamais, quelqu'un de l'enseignement leur fasse signe ?

Car il ne faut pas l'oublier : une école est une pesante machine qui ne se met pas facilement d'elle-même en marche vers ce qui sort de la routine et de la grille des leçons, ou pour le dire de façon plus nette : une école ne viendra pas facilement d'elle-même vers une bibliothèque ou un dépôt d'archives, même si à l'occasion elle va — très rarement d'ailleurs — vers un musée dont l'accès est généralement beaucoup plus facile et qui est déjà, de lui-même, plus attrayant.

Pour attirer les futurs professeurs, les archives et bibliothèques pourraient organiser une journée d'étude spécialement réservée aux étudiants des écoles normales moyennes, en ayant soin toutefois de faire parvenir des invitations personnelles aux intéressés par l'intermédiaire des directions : les lettres circulaires vont à la corbeille à papiers tandis que les invitations personnelles ne sont presque jamais déclinées. Cette façon de faire n'entraînerait d'ailleurs pas de frais supplémentaires.

Le programme, très simple, pourrait se borner à l'explication du fonctionnement de l'institution, à une visite des dépôts (ou des collections) et à montrer et à commenter quelques pièces remarquables.

Si, dans l'après-midi, on pouvait se réunir autour d'une tasse de café, des liens personnels se noueraient et le succès serait garanti. Quelques-uns au moins reviendraient plus tard.

Lorsque les initiatives spéciales sont prises par les archives ou les bibliothèques — des expositions par exemple — il faudrait en aviser l'enseignement, et de préférence par des affiches.

**Comment créer des contacts avec le corps enseignant
et avec les élèves.**

Jusqu'à présent je me suis borné à quelques constatations et à quelques suggestions, mais il reste, à mon avis, un autre problème à traiter ici et qui est lié à la structure même de l'enseignement, et que les archives et les bibliothèques peuvent contribuer à résoudre, dans une certaine mesure. Je vais

vous en toucher un mot. Dans le commentaire qui accompagnait l'invitation à cette journée, on lit : « Pour les adultes, pour tous les adolescents (...) le contact (ou la découverte) de ces trésors peut être particulièrement enrichissant. Dans le cas des collections publiques, ne peut-on parler d'un droit ? »

» L'une des tâches des archives et bibliothèques est de répondre à ces besoins. Quelles méthodes permettront de concilier l'éducation permanente avec l'exigence des chercheurs tout en assurant la parfaite conservation des collections ? »

Je désire également envisager cet aspect du point de vue de l'enseignement.

Une fois admis que ces institutions devraient être parfaitement connues par les enseignants et que les archives et bibliothèques pourraient prendre toute une série d'initiatives dans ce sens, il faudrait qu'existe du côté de l'enseignement la possibilité de répondre à cette ouverture à cette bonne volonté. Cette remarque vaut également pour les visites de musées, les concerts et les représentations théâtrales. Cette question doit être envisagée sous deux aspects, du côté du corps enseignant d'une part, du côté des élèves d'autre part.

En ce qui concerne le corps enseignant, il faut créer les conditions qui lui permettront d'user en pleine connaissance de ce patrimoine.

On observe une solution de continuité frappante entre l'université et l'universitaire qui enseigne dans le secondaire ; entre la recherche scientifique et la transmission aux enseignants de ses résultats sous une forme pédagogique.

Une telle situation n'est proprement pas admissible dans une société pourvue de ressources comme la nôtre. C'est pourquoi il faudra s'efforcer d'obtenir des congés d'étude réguliers, d'un minimum d'un an au moins tous les cinq ans avec maintien du traitement et de l'ancienneté. Ce serait tout bénéfique pour la science, les institutions scientifiques et l'enseignement.

A quelles tâches pourrait-on consacrer ces congés d'étude ?

- Au travail scientifique : l'enseignement moyen ne doit pas perdre le contact direct avec la science pas plus que l'université.
- A l'adaptation de la recherche scientifique récente à des formes pédagogiques de façon à la transmettre à l'enseignement. C'est une excellente façon de donner à la recherche scientifique une dimension sociale et tout particulièrement dans les sciences humaines. A l'heure actuelle, trop de découvertes et parfois importantes restent inexploitées, entassées sur les rayons de bibliothèques, ou se bornent à circuler dans un cercle restreint de mandarins consacrés.
- Enfin, une troisième tâche à envisager : collaborer à l'organisation d'expositions ou à des publications pour le grand public.

Chacun d'entre vous sait ce qu'il en coûte, quels sacrifices cela exige, et souvent pour un piètre résultat, d'essayer de réaliser ces contacts en plus de sa besogne habituelle, le plus souvent au détriment des obligations familiales et humaines.

Examinons également du point de vue des élèves, les possibilités de répondre aux initiatives des archives et des bibliothèques.

Trop de possibilités sont gaspillées parce que les élèves ne peuvent pas se libérer de l'horaire : il y a les cours, les remplacements, les procédures administratives pour informer les inspecteurs. Tout cela rend presque impossible, par exemple, de visiter le musée de plein air du Middelheim pendant les heures de classe. A cela s'ajoute encore le très sérieux problème financier des déplacements, il faudrait envisager le développement d'un système d'indemnités surtout pour les écoles de province.

A ces handicaps, les archives ou bibliothèques ne peuvent naturellement pas apporter remède, à moins que l'opinion publique ne travaille dans ce sens. Voici encore quelques points, pour lesquels elle pourrait faire quelque chose :

- créer dans les bibliothèques, archives et musées, un « espace pédagogique » approprié ;
- organiser des expositions itinérantes, c'est très possible à peu de frais ;
- veiller à ce que certaines collections soient exposées à l'occasion dans les lieux dont elles sont originaires ou auxquelles elles ont trait.

W. VERRELST,
professeur de l'enseignement moyen libre,
secrétaire de rédaction
de « *Historische Dokumentatie Tijdschrift voor geschiedenis* ».